

**DECLARATION DE BUJUMBURA SUR LE RENFORCEMENT DES MECANISMES
REGIONAUX DE PREVENTION ET DE REGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS
POUR UNE PAIX DURABLE ET UN DEVELOPPEMENT RESILIENT EN
AFRIQUE CENTRALE**

Nous, Ministres et Chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Bujumbura, République du Burundi, le 29 mai 2026, à l'occasion de la 61^e Réunion ministérielle dudit Comité ;

Guidés par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et réaffirmant, dans le même esprit, notre attachement aux instruments pertinents de l'Union africaine et de la CEEAC, notamment l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Traité révisé de la CEEAC et le Protocole relatif au COPAX ;

Réaffirmant notre attachement aux instruments africains et internationaux pertinents, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ainsi qu'aux cadres régionaux de prévention, de médiation, de consolidation de la paix et de coopération sécuritaire ;

Rappelant le mandat de l'UNSAC, en particulier la promotion des mesures de confiance, du dialogue politique, de la prévention des conflits, du désarmement, de la diplomatie préventive et de la coopération régionale en matière de paix et de sécurité ;

Considérant que la paix, la sécurité, la stabilité politique, la bonne gouvernance, le respect des droits humains et le développement durable constituent des facteurs interdépendants pour le progrès des peuples d'Afrique centrale ;

Préoccupés par la persistance des défis sécuritaires complexes qui fragilisent les États de la sous-région, notamment les conflits armés, les activités des groupes armés et terroristes, les mouvements sécessionnistes, la criminalité transnationale organisée, le trafic illicite d'armes, les tensions sociopolitiques et les déplacements forcés de populations ;

Conscients que les effets néfastes des changements climatiques, les vulnérabilités socio-économiques, les crises humanitaires, les tensions communautaires et les défis liés à la gouvernance contribuent à accroître les risques d'instabilité et de conflits ;

Rappelant la Déclaration de Luanda sur les initiatives de médiation en Afrique centrale, adoptée le 24 mai 2024, qui a réaffirmé l'importance de la prévention des conflits, de la médiation et du règlement pacifique des crises pour la paix et la stabilité régionales ;

Reconnaissant l'importance du thème de la 61^{ème} Réunion ministérielle, intitulé : « Renforcement des mécanismes régionaux de prévention, de médiation et de règlement pacifique des conflits pour une paix durable et un développement résilient en Afrique centrale » et prenant note des conclusions et recommandations formulées par les Experts des États membres ;

Saluant les efforts déployés par les États membres, la CEEAC, le système des Nations Unies, l'Union africaine et les partenaires régionaux et internationaux en faveur de la prévention des conflits, de la médiation, de la consolidation de la paix et du relèvement en Afrique centrale ;

Déclarons ce qui suit :

1. **Réaffirmons** notre détermination à promouvoir une culture de paix, de dialogue, de tolérance, de coopération et de règlement pacifique des différends, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine et du Traité révisé de la CEEAC ;
2. **Réitérons** notre engagement à renforcer les mécanismes régionaux de prévention des conflits, de diplomatie préventive, de médiation, de bons offices et de dialogue politique dans la sous-région ;
3. **Encourageons** le renforcement des systèmes d'alerte précoce, des capacités d'analyse stratégique et prospective, ainsi que des mécanismes de réponse rapide aux risques et menaces susceptibles d'affecter la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique centrale ;
4. **Soulignons** la nécessité d'améliorer le partage d'informations, les échanges d'expériences, la coordination institutionnelle et la coopération sécuritaire entre les États membres, la CEEAC, le système des Nations Unies, l'Union africaine et les partenaires concernés ;
5. **Appelons** au renforcement de la coopération transfrontalière pour lutter contre les groupes armés, les groupes terroristes, les mouvements sécessionnistes, le trafic illicite d'armes, la traite des personnes, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les autres formes de criminalité transnationale organisée ;
6. **Encourageons** une approche inclusive associant les Gouvernements, les organisations régionales, les communautés locales, les femmes, les jeunes, la société civile, les autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que les partenaires internationaux, aux processus de prévention, de médiation et de consolidation de la paix ;
7. **Réaffirmons** l'importance de la participation pleine, égale, effective et significative des femmes et des jeunes aux mécanismes de prévention des conflits, de médiation, de consolidation de la paix et de résilience communautaire ;
8. **Soulignons** la nécessité pour les Etats avec l'appui des partenaires de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale, les tensions communautaires, les déficits de gouvernance, les vulnérabilités socio-économiques, les discours de haine et les défis liés à la gestion durable des ressources naturelles ;
9. **Réaffirmons** que le développement durable, la bonne gouvernance, la justice sociale, le respect de l'état de droit, la protection des droits humains, le renforcement des institutions

et la résilience face aux changements climatiques demeurent essentiels à la prévention durable des conflits ;

10. **Invitons** les États membres à assurer, avec l'appui des partenaires concernés, le suivi effectif et la mise en œuvre des recommandations issues de la présente Réunion ministérielle, à travers des mécanismes réguliers, mesurables et alignés sur les priorités régionales ; et réaffirmons notre détermination collective à bâtir une Afrique centrale pacifique, stable, intégrée, prospère et résiliente, au bénéfice de nos peuples.

Fait à Bujumbura, République du Burundi, le 29 mai 2026.